REMPLACER ~ ÉCONOMISER ~ PRÉSERVER

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017, VOUS POUVEZ OPTER POUR L'UTILISATION DE PIÈCES ISSUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LA RÉPARATION OU L'ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE AUTOMOBILE

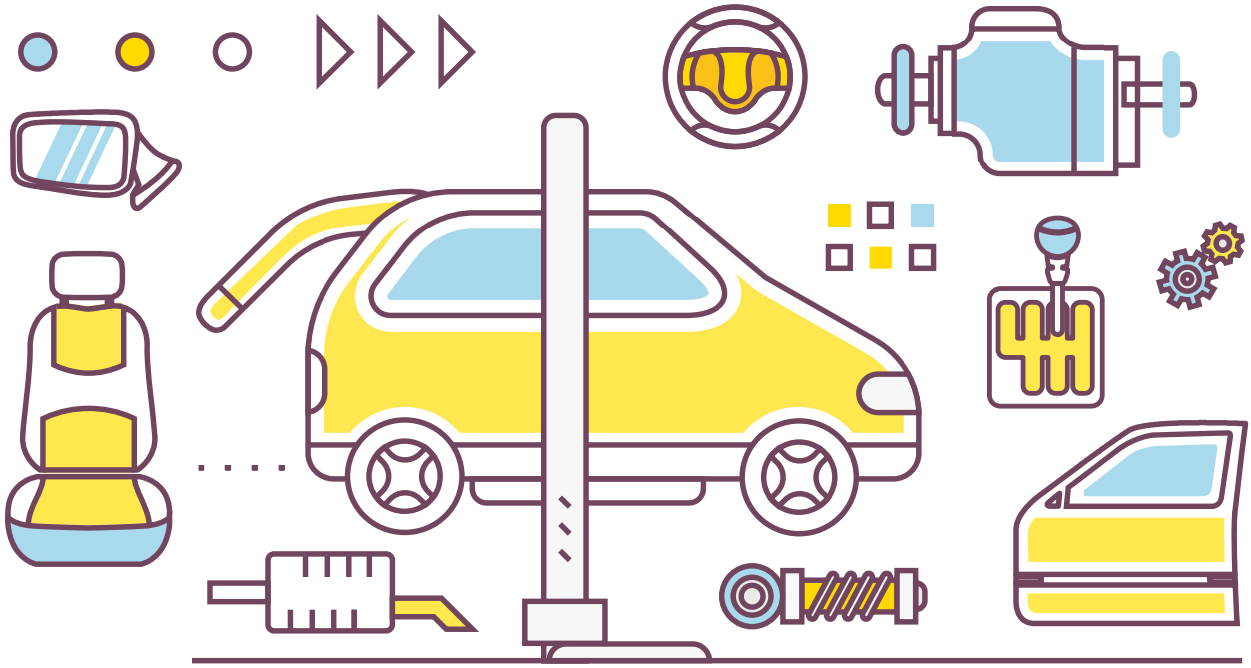

PIÈCES AUTO

ISSUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Une alternative aux pièces neuves

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une pièce issue de l'économie circulaire provient d'un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par l'État ou est remise en état selon les spécifications du fabricant sous l'appellation échange standard.

POURQUOI Y RECOURIR ?

- Faire un geste en faveur de l'environnement
- Avoir des pièces conformes à la sécurité
- Gagner en pouvoir d'achat

QUELLES PIÈCES ?

- Pièces de carrosserie amovibles
- Pièces de garnissage intérieur et de sellerie
- Vitrages non collés
- Pièces d'optique
- Pièces mécaniques ou électroniques, à l'exception de celles faisant partie des trains roulants, des éléments de la direction, des organes de freinage, des éléments de liaison au sol qui sont assemblés, soumis à usure mécanique et non démontables

Le réparateur peut vous fournir la pièce si elle est disponible dans un délai compatible avec le délai d'immobilisation du véhicule, si elle ne présente pas selon lui de risque important pour l'environnement, la santé ou la sécurité routière et si elle n'est pas remplacée à titre gratuit ou sous garanties contractuelles ou lors d'un rappel (conformément aux dispositions de l'article R. 224-23 du code de la consommation).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DICOM-DGPR/AFF/16316-1 – Décembre 2018 – Ne pas jeter sur la voie publique